

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2010

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2389)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5322

présenté par

M. Braouezec, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, M. Chassaigne,
M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez,
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 27

À l'alinéa 1, substituer aux références :

« 6, 7, 8, 8 *bis*, 10, 11, 12, 13 »,

les références :

« 7, 8 *bis*, 11, 12 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence qui vise à exclure les dispositions de la loi mettant fin au paritarisme.